

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif,

VU la note de service relative à la carrière des personnels BIATSS du 17 novembre 2020 publiée au BO spécial n°11 du 3 décembre 2020,

VU la consultation du comité d'experts statuant sur le tableau d'avancement au grade d'assistant de service social classe supérieure, réuni le 15 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général Adjoint, délégué aux relations et ressources humaines,

ARRÊTE

ARTICLE 1er. -

Sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'**ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL CLASSE SUPERIEURE**, session 2021 les fonctionnaires dont les noms suivent (3 possibilités) :

Liste Principale :

	NOM	Prénom	Établissement d'affectation
1	GUINLE	Nadège	DSDEN des Pyrénées Atlantiques - PAU
2	THOMAS	Paula	DSDEN du Lot-Et-Garonne - AGEN
3	LASARTE	Julie	DSDEN de la Dordogne - PERIGUEUX

ARTICLE 2ème.-

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de BORDEAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORDEAUX, le

23 JUL. 2021

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines

Thomas RAMBAUD